

Coopération avec le camp d'Aqabat Jabr (Territoires Palestiniens) - Avenant aux conventions avec le Camp d'Aqabat Jabr et avec le réseau de Coopération décentralisée avec la Palestine

M. GUILLEMET, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : En janvier 2008, la Ville de Besançon a signé avec le Comité populaire du camp d'Aqabat Jabr (Territoires Palestiniens) une convention cadre de partenariat d'une durée de trois ans. Elle avait pour objet la mise en œuvre d'un programme de rénovation du réseau d'eau et d'assainissement afin d'approvisionner les habitants du camp de façon régulière avec une eau de qualité.

Pour garantir la transparence des opérations financières, une convention était également signée avec le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine, chargé de la gestion et du suivi des financements.

Le projet consistait à :

- changer ou rénover certaines parties du réseau d'eau ;
- améliorer la gestion de la ressource, en assurant un suivi et une facturation de la consommation ;
- sensibiliser la population à une bonne utilisation de la ressource afin de limiter les gaspillages ;
- commencer les premières études relatives à l'assainissement.

Diverses contraintes de terrain ont retardé la passation des marchés publics et la réalisation des travaux, modifiant l'échéancier initialement prévu pour le versement des subventions et la fin des travaux. En conséquence, il convient de modifier par avenant les conventions passées avec le camp d'Aqabat Jabr et le Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine et de prévoir :

- de reporter au 31 mai 2011, date limite d'exécution, la fin des travaux de rénovation du réseau d'eau et d'assainissement

- de verser au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine une subvention de 17 000 €. Les crédits correspondants sont à prélever sur le budget des Relations Internationales, imputation 65.048.6574.3402.00400.

Le report de la date limite d'exécution des travaux est une contrainte technique sans aucune conséquence sur le montant du budget alloué à l'opération, qui reste identique à ce qui était prévu.

Propositions

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les avenants aux conventions avec le camp d'Aqabat Jabr et le réseau de coopération décentralisée pour la Palestine,

- de décider le versement au Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine des subventions prévues dans le cadre du programme pour un montant total de 17 000 €.

«M. LE MAIRE : Je dois vous informer que je vais me rendre la semaine prochaine, accompagné de l'Adjointe Fanny GERDIL, de Christophe LIME et de Nicolas GUILLEMET, ainsi que d'un ingénieur du Service des Eaux, dans le camp d'Aqabat Jabr. Vous savez qu'une collaboration existe depuis des années pour faire en sorte que ce camp ait l'eau et comme je l'ai toujours dit, nous allons là-bas porteurs d'un message de paix. C'est la raison pour laquelle dans le même temps je passerai par notre ville jumelle de Hadera en Israël pour visiter, entre autres, l'école Hand in Hand qui est assez exceptionnelle puisqu'on y enseigne à la fois en hébreu et en arabe. Donc je rencontrerai le Maire de la ville jumelle de Hadera. Ce sera très rapide puisque je crois que l'ensemble du déplacement doit tenir sur trois jours».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 8 octobre 2010.